



MSA POITOU

Procès-Verbal Assemblée Générale

2024



SOMMAIRE



1^{ère} partie :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR LE PRESIDENT ...	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023.....	3
3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023	4
4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES	4
5. PRESENTATION ET VOTE DES VŒUX EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5-6
6. RAPPORT MUTUALISTE	7-8
7. INTERVENTION DE ANNE-LAURE TORRESIN	8
8. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	8
9. INTERVENTION DE MADAME LA PREFETE DES DEUX-SEVRES.....	8
8. OUVERTURE DE LA DISCUSSION GENERALE	8-9-10

2^{ème} partie :

9. Thématique « La Santé Sécurité au Travail : un enjeu pour tous ».....	10
10. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	10

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA POITOU 2024

L'Assemblée Générale Statutaire de la MSA POITOU s'est déroulée le mardi 30 avril 2024 de 9 h 30 à 13 h 00, à la Salle de l'Hélianthe à La Crèche dans les Deux-Sèvres.

Monsieur GAUTIER ouvre la séance à 9 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Monsieur GAUTIER, président de la CMSA Poitou ouvre la séance à 9 h 30. Il remercie l'ensemble des personnalités et délégués présents.

Sont présents à ses côtés :

- Catherine AUGRAND, première Vice-Présidente,
- Pierre PIGEON, Directeur Général de la MSA POITOU,

Le quorum est de 70 délégués présents. Le nombre de présents est de 75 délégués.
Le quorum est donc atteint, l'Assemblée Générale peut se dérouler valablement.

Monsieur GAUTIER informe que l'Assemblée Générale s'articulera autour de deux parties :

1^{ère} partie : partie statutaire avec l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2023, le rapport d'activité 2023, la présentation des résolutions financières, l'adoption des vœux, le rapport mutualiste et le rapport moral du Président suivi de la discussion générale.

2^{ème} partie : thématique « La Santé Sécurité au Travail : un enjeu pour tous »

Monsieur GAUTIER désigne Pierre PIGEON, Directeur Général, comme Secrétaire de séance et informe de la présence des trois assesseurs.

- 1^{er} collège : Jean-Pierre PAPET – Réseau des élus de Niort
- 2^{ème} collège : Christiane PIERRE-EUGENE – Réseau des élus de Poitiers
- 3^{ème} collège : Jean-Marie TALON – Réseau des élus de Bressuire

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

Le Président rappelle que ce procès-verbal était consultable sur le Site Internet de la MSA POITOU et qu'il a été également adressé par courrier aux délégués sans courriel.

Résultat des votes :

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 14

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 est approuvé à l'unanimité

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

Le rapport d'activité 2023 est présenté sous forme de vidéo et la plaquette a été remise à l'entrée lors de l'émergement.

Le Président passe à l'approbation du procès-verbal.

Résultat des votes :

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 16

Le rapport d'activité 2023 de la MSA POITOU est approuvé.

4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Monsieur PIGEON présente les résolutions financières :

PREMIERE RESOLUTION : Constatation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice 2023 s'élève à :

- Fonds National de Gestion Administrative (FNGA) : 0 €
- Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) : 0 €

Depuis le 1er janvier 2014, les MSA fonctionnent au coût net de gestion.

- Fonds National de Prévention des Risques Professionnels (FNPR)

Résultat de la Santé et Sécurité au Travail : EXCEDENT de 20 050,61 €

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Conformément à l'article D.723 230 du Code Rural, les résultats constatés au titre de la gestion du Service de Santé au Travail sont affectés à la réserve du FNPR.

Cette réserve est limitée à 50 % des dépenses annuelles faites au cours du dernier exercice au titre de la Santé Sécurité au Travail.

Il convient donc d'ajuster les postes de réserves de la façon suivante :

- Affectation du résultat de 20 050,61 € à la réserve.

Après prise en compte des opérations d'affectation, le montant des capitaux propres s'élève alors à :

Montant de la réserve de santé au travail : 938 580,37 €

Montant du report à nouveau : 0 €

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Les deux résolutions financières sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. PRESENTATION ET VOTE DES VŒUX EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président passe la parole à Madame AUGRAND, 1^{ère} Vice-Présidente pour la lecture des vœux.

1er vœu : Maintien du montant des budgets d'Action Sanitaire et Sociale

Les agricultrices et les agriculteurs produisent pour nourrir la planète, sans compter leurs heures, pour de faibles revenus, souvent liés aux aléas climatiques, sanitaires et économiques.

Les 5 derniers mois nous démontrent une nouvelle fois que le problème majeur concerne avant tout le revenu et pas seulement le montant des cotisations. Le constat est bien qu'aujourd'hui le revenu est très souvent trop faible, déconnecté des niveaux de charges rencontrées.

Dans cette période compliquée pour le monde rural, il est important que le budget de l'Action Sanitaire et Sociale soit conforté afin de pallier aux diverses difficultés, au mal être de nos ressortissants et de nos territoires. Cette mission peut se faire efficacement à condition de renforcer les moyens de nos élus et de nos salariés de territoires pour l'accompagnement des ressortissants MSA et de leur famille par l'action sociale, la protection de la santé et des conditions de travail.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2ème vœu : Budget spécifique pour les actions de la vie mutualiste.

Le mutualisme est une valeur essentielle de la MSA. Les délégués, acteurs des territoires et de proximité, demandent le renforcement du budget consacré à la vie mutualiste et, des moyens affectés à leurs actions.

Les délégués considèrent que la vie mutualiste mérite des enveloppes spécifiques en dehors du budget de fonctionnement.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

3ème vœu : Calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années

Les députés et les sénateurs ont voté à l'unanimité pour le calcul des retraites agricoles sur les 25 meilleures années. La CCMSA réaffirme sa capacité à mettre en œuvre au 1er janvier 2026 cette méthode de calcul pour améliorer les retraites agricoles. Les retraites agricoles sont les dernières à être calculées sur la carrière complète.

Les agriculteurs et agricultrices méritent d'être considérés comme tout citoyen, de par leur rôle essentiel dans la souveraineté alimentaire de notre pays, de leur prépondérance dans les territoires ruraux et de vivre décemment à la retraite.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4ème vœu : Renforcer les moyens pour l'accompagnement de nos ressortissants

L'agriculture est face au défi d'attirer de nouveaux actifs. Le renouvellement des générations (exploitants et salariés) est un enjeu majeur des prochaines années.

Le secteur doit ainsi améliorer son attractivité, former ses actifs actuels et futurs, offrir à tous des perspectives acceptables.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5ème vœu : Améliorer la qualité de vie au travail

Les effets du dérèglement climatique sur les conditions de travail nécessitent de renforcer la prévention des risques professionnels. La prise en compte de la valeur humaine constitue un levier d'amélioration de la qualité de vie au travail sur les exploitations, dans les entreprises du secteur agricole, et in fine, d'attractivité de l'agriculture dans son ensemble.

Il est indispensable que chacun termine sa carrière professionnelle en bonne santé.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6ème vœu : Affiliation des actifs agricoles au régime quel que soit le statut des entreprises

La MSA revendique la nécessité d'affilier tous les actifs de la production agricole et agroalimentaire et forme le vœu que le statut juridique des entreprises concernées ne soit pas un frein. Notre présence sur les territoires en serait renforcée et encore plus efficace.

Résultat des votes :

Pour : 75

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6. RAPPORT MUTUALISTE

Le Président passe la parole à Madame FREJOUX, Présidente de la Commission Mutualiste Vie des Elus (CMVE).

« Je tiens à remercier tous les élus MSA et personnes ressources pour leur investissement dans la vie mutualiste en 2023.

Vous êtes des acteurs, engagés dans la vie locale, au travers de 2 missions :

- * Celle de relai entre les adhérents et la MSA pour faire connaître les besoins, les aides et services.*
- * Celle de porteur de projets pour répondre aux besoins des territoires et adhérents.*

En 2023, vous avez créé 17 actions de proximité en MSA POITOU.

La prévention santé est un axe majeur des réseaux d'élus.

Les délégués ont continué leurs actions dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux des actifs agricoles : stand à la Fête de la Terre, essaimage du projet « carte postale » de la Gâtine dans 3 autres réseaux d'élus et participation active à la semaine de la santé mentale du RéTS dans les pièces de théâtre.

Les élus MSA ont sensibilisé les jeunes et leurs familles aux nouvelles technologies et aux risques liés aux addictions.

11 actions ont été créées. Elles ont attiré 387 participants. Merci aux 107 élus impliqués !

La prévention des risques professionnels est l'autre axe majeur d'action des réseaux d'élus. Prendre soin de soi, c'est aussi préserver sa santé au travail. Les Conseillers en Prévention des risques Professionnels de la MSA et nos partenaires apportent leurs conseils et permettent les échanges entre professionnels.

Création d'une fiche mémo, séminaire sur l'engagement et le bien-être au travail, sécurité routière liée à la circulation des engins agricoles et prévention des risques en bûcheronnage sont autant d'actions déployées en 2023.

4 actions ont été créées. Vous avez sensibilisé 73 participants. Merci aux 51 élus impliqués !

Une nouvelle démarche d'offre de service a vu le jour en 2023 : le « Aller vers »

Les délégués du Niortais sont allés à la rencontre des élèves de la MFR de Sansais pour leur présenter leur Escape Game sur la MSA et ceux du Mellois ont proposé aux mairies une boîte à outils sur l'accès aux droits.

2 actions innovantes qui ont permis de rencontrer 30 personnes. Merci aux 12 élus impliqués !

Ces actions ont été organisées grâce aux réunions des élus MSA auxquelles 210 délégués ont participé.

Pour mener à bien ces actions, la MSA accompagne les délégués dans leur rôle. En 2023, 6 thématiques de formation ont été proposées. Ce sont 176 élus qui ont bénéficié de 851h de formation.

La vie mutualiste, ce sont aussi des moments forts en MSA POITOU !

En novembre 2023, les personnes actives des réseaux d'élus ont été invitées au rassemblement des élus ! Cet évènement annuel permet de se retrouver entre réseau d'élus, faire connaissance, découvrir et échanger nos expériences. Vous avez été nombreux à découvrir les activités du groupe MSA et nous vous attendons aussi nombreux au prochain rassemblement jeudi 14 novembre 2024 !

Au final, 170 délégués ont participé activement aux actions de la vie mutualiste 2023 !

Félicitations aux élus MSA et aux personnes ressources !

Les enjeux restent importants. La mobilisation et la présence des délégués sur les territoires est essentielle pour informer sur le rôle des élus MSA et assurer le renouvellement des délégués.

Nous comptons sur votre dynamisme dans les actions à venir pour les élections 2025.

Le Président remercie Madame FREJOUX, ainsi que l'ensemble des délégués pour leur participation aux actions sur les territoires.

Il propose de visionner une vidéo de Jean-François FRUTERRO qui vient d'être élu le 4 avril par le Conseil Central nouveau Président de la Caisse Centrale de MSA.

7. INTERVENTION D'ANNE-LAURE TORRESIN – DIRECTRICE GENERALE DE LA CAISSE CENTRALE

Le Président passe la parole à Madame TORRESIN qui a été nommée Directrice Générale de la Caisse Centrale le 2 avril 2024.

Discours joint en annexe 1.

8. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Discours joint en annexe 2.

9. INTERVENTION DE EMMANUELLE DUBEE, PREFETE DES DEUX-SEVRES

10. OUVERTURE DE LA DISCUSSION GENERALE

Monsieur GAUTIER donne la parole aux délégués.

Marie-Isabelle CARVALHO DA SILVA – CGT- 2ème collègue

La mobilisation des agriculteurs, qui porte et met en lumière des revendications importantes notamment pour les petites et moyennes exploitations, dont les jours sont comptés à travers le projet de loi en discussion à l'Assemblée Nationale sur « la souveraineté en matière agricole et renouvellement des générations en agriculture ». Cette mobilisation des agriculteurs ne justifie pas les attaques, les dégradations que les MSA et la nôtre ont subi et l'agressivité endurée par les salariés MSA. Les cotisations sociales doivent servir pour le bien des salariés et exploitants mais sûrement pas pour réparer les dégâts.

Les annonces gouvernementales, s'orientent vers une « simplification » en remettant en cause les normes, les contrôles et les recours, qu'ils soient environnementaux, sociaux, fiscaux ou sanitaires. De ce fait, la loi est au service des Industries Agroalimentaires et des multinationales qui dominent le système alimentaire mondial.

Ces dérives vont au-delà du milieu agricole et impactent toute la société entière.

Sur le plan social, ce sont les salariés qui vont trinquer. Le régime pour les saisonniers dits « travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi » (Tode), est non seulement pérennisé, mais cette exonération des cotisations sociales est appliquée jusqu'à 1,25 fois le Smic. Ce qui aggrave la trappe à bas salaire, smicardise et précarise toujours plus le salariat agricole. Déclaré « secteur de métiers en tension », se rajoute la simplification du droit du travail, notamment des dérogations sur le temps de travail qui ouvrent à des semaines de 60 ou 70 heures, et d'une détérioration des conditions de travail et de la santé des salariés.

Les dégradations des conditions de travail pour les salariés mais pas que, seront source d'inquiétude y compris pour la MSA et leurs salariés qui devront encore plus renforcer leurs actions sanitaires et sociales pour accompagner dans la douleur leurs ressortissants de plus en plus paupérisés.

Par ailleurs toutes ces exonérations sur les cotisations sociales qui sont déjà bien trop nombreuses vont totalement à l'encontre du maintien de notre protection sociale et de la survie de la MSA.

Sur un autre registre, mais on est aussi là dans des questions de moyens, les réunions en visio qui du fait du contexte exceptionnel du Covid ont été largement utilisées et ont déjà prouvé leur limite. Malgré cela, petit à petit, elles s'installent au sein de notre caisse comme une norme jusqu'à s'introduire, sous des couverts d'économie, dans nos réunions de commission comme la CRA et le CASS restreint qui demandent une interaction entre les

administrateurs et dont les décisions qui y sont prises, peuvent être lourdes de conséquences pour les salariés, non-salariés et leurs ayants droits ainsi que pour la caisse. D'ailleurs cela va à l'encontre du vœux n° 2 sur la demande de moyens supplémentaires pour les délégués dont bien sûr les administrateurs font partie.

L'expression de nos vœux ne doit pas être occultée par des décisions absurdes et anti productives afin notamment de combattre le mal être qui s'installe progressivement chez nos assurés et chez les salariés MSA.

C'est pourquoi le renforcement par des moyens à la hauteur des besoins pour l'accompagnement des ressortissants MSA et de leur famille par l'action sociale, la protection de la santé et des conditions de travail est plus que nécessaire dans cette période d'inflation qui met à mal les budgets des ménages.

Ces moyens passent aussi par le renforcement des équipes au sein des MSA au service des salariés et des non-salariés et c'est une forme de respect vis-à-vis de ses salariés qui se dévouent à leur tâche pour mener à bien leur mission. Il est important de rappeler qu'en termes de prévention primaire, le travail dont fait partie l'organisation de travail doit s'adapter à l'Homme et non l'inverse !

Les budgets actuels répondent à des choix politiques consistant à adapter les prestations aux financements et non aux besoins, ce qui met à mal la mission de service public de la MSA.

C'est pourquoi les discussions autour de la nouvelle COG qui sont engagées sont importantes pour l'avenir et ne doivent pas être sources d'inquiétudes sur le devenir des MSA et de ses salariés. Sous couvert d'économie les effectifs MSA devraient subir encore des attaques réduisant leur nombre, cela mettrait en danger le fonctionnement des MSA et pourrait créer et amplifier un environnement propice aux risques psychosociaux. Des décisions fermes doivent être prises pour stopper cette hémorragie.

La survie des MSA et de la nôtre MSA POITOU en dépend.

Guy CHARRIER – Réseau des élus du Montmorillonnais – 2^{ème} collège - CFDT

Intervention sur la formation sentinelle : C'est une formation de deux jours dispensés par la MSA qui s'inscrit dans une démarche départementale et nationale. C'est une approche sur le suicide qui permet de démystifier le mot suicide et de ce fait de pouvoir en parler simplement quand nous pensons être en présence d'une personne dont son comportement nous laisse supposer un risque suicidaire. Elle nous permet d'être plus à l'aise pour en parler. A l'issue de la formation la personne est "sentinelle" et fait partie d'un groupe qui peut se rencontrer de temps en temps pour dialoguer des situations rencontrées. En tout état de cause il existe un numéro d'appel 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 : le 31 14 pour répondre à nos interrogations.

Sur le sujet cotisations MSA : En tant qu'intervenant chez des agriculteurs au nom de Solidarité Paysans, nous découvrons des courriers de relances de cotisations avec des majorations qui n'ont même pas été ouvert. Les agriculteurs sont toujours abattus et ne comprennent pas de tels courriers. Il faudrait se pencher sur ces courriers automatiques pour les humaniser et intervenir en amont.

Monsieur GAUTIER remercie M. CHARRIER pour son témoignage sur la formation sentinelles et apporte son soutien à l'association Solidarité Paysans pour tout le travail accompli auprès des agriculteurs en difficultés. Sur la 2^{ème} partie, nous avons encore des ajustements à faire sur les courriers automatiques qui partent.

Raymond BRUN – Délégué du Niortais – 2^{ème} collège - CGT

Lecture d'une déclaration :

« MSA répondre aux besoins populaires

Dans le contexte d'étatisation de la Sécurité sociale, le plan MSA 2030 cherche à assurer sa survie et à essayer d'anticiper les ajustements, les exigences qui seront imposées dans la nouvelle Convention d'Objectifs et de gestion (COG) du gouvernement. Le plan accompagne la rationalisation et la numérisation de la sécurité sociale imposées par le gouvernement de Macron.

Ce programme implique la modernisation des activités de production par l'intelligence artificielle (flicage des pauvres et diminution de personnel) et une gestion optimisée du parc immobilier en diminuant les agences par département. Cette stratégie ne répond en rien aux besoins, au contraire elle s'oppose au désir de proximité

géographique, de contact humain ou aux difficultés d'accès ou d'appropriation des nouvelles technologies des affiliés. Fonder l'avenir de la MSA sur son intégration dans le réseau France Services est illusoire. Ces structures ont été constituées par les gouvernements libéraux successifs dans leur volonté de restructurations et de casses des services publics. Cette architecture libérale ne répond en rien aux besoins de la fonction publique dans les territoires ruraux. L'élargissement de la MSA à d'autres secteurs de l'agro-alimentaire suscite de multiples interrogations, accentuer la gouvernance illégitime de l'institution par des non-salariés, la structuration de l'agriculture par l'institution et par conséquent, à sa continuité en tant que régime spécial agricole de Sécurité Sociale. Derrière ce plan se cache la terrible réalité « la MSA est à l'os », elle ne peut plus se permettre de supprimer des moyens financiers et humains pour garantir un niveau minimal de service public à ses affiliés. Le manque de ressources financières rencontrées par la MSA ne date pas d'aujourd'hui. Il est le résultat de l'adoption des COG successive par le patronat agricole, de la faiblesse des salaires et de la précarité de l'emploi imposées par ce même patronat.

Cet appétit vorace des agromanagers pour éviter le paiement des cotisations sociales et fiscales, tout en bénéficiant de subventions, a été particulièrement mis en évidence ces derniers mois. Les élections arrivent, c'est une nouvelle bataille qui nous attend pour la défense de la MSA, de son guichet unique, de son action sanitaire et sociale de ses ressortissants, de son service de santé au service des travailleurs, des retraités et des familles. La CGT continuera sans relâche à combattre les régressions sociales et à lutter à partir de nos revendications à un régime agricole de haut niveau. »

Hélène BLAUD – Présidente de la Section des Anciens Exploitants de la FNSEA 79

Elle interpelle le Président sur le montant de la retraite des non salariés qui lui paraît bien élevé et qui figure dans le BIMSA du mois de mars.

Le Président indique que la MSA POITOU va se renseigner sur les chiffres, mais il semblerait que le montant indiqué serait une retraite tous régimes confondus (base + complémentaire).

11. THEMATIQUE « LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL : UN ENJEU POUR TOUS »

Monsieur PIGEON anime cette thématique aux côtés de :

- Jean-François POIRAUD, Président du Comité de Protection Sociale des Salariés,
- Irina MAVRINA et Anne PEYBALE, Médecins du Travail pour une présentation du service Santé et Sécurité au Travail,
- Raphaële GONTIER du Service de la Prévention des Risques Professionnels.

12. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président remercie tous les délégués présents à cette assemblée, les personnalités et tous les participants qui ont apporté leur contribution sur la thématique de la Santé Sécurité au Travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GAUTIER, clôt l'Assemblée Générale à 13 h 00.

Le Secrétaire de séance,



Pierre PIGEON

Le Président,



Jean-Marie GAUTIER